

Pays basque

ANGLET/ BOUCAU-TARNOS

La colère monte contre l'aciérie Celsa et les pouvoirs publics

Des riverains, proches de l'aciérie du groupe espagnol Celsa, dans le port de Bayonne, se tournent vers la justice administrative devant laquelle ils dénoncent nuisances et pollutions persistantes

Jean-Pierre Tamisier
jp.tamisier@sudouest.fr

Une forte délégation de résidents du quartier Blancpignon d'Anglet, de Boucau et de Tarnos et de membres de l'association Adala (Association des amis du littoral d'Anglet) ont prévu de se rendre vendredi 28 mai 2021, à 10 heures, devant le tribunal administratif de Pau. Les juges doivent à ce moment-là, étudier la requête en référé suspension déposée par Me Bertrand David, avocat du Cabinet ACBC, au barreau de Bayonne. L'enjeu est d'obtenir du juge administratif d'une part la suspension de l'arrêté inter-préfectoral du 14 septembre 2020 n° 220-428 portant sur les activités de l'usine Celsa France, à Tarnos, et d'autre part, l'arrêt des travaux de construction d'un laminoir dont l'ouverture est prévue dans quelques semaines.

Quelle que soit la décision du tribunal administratif, l'audience de vendredi semble bien marquer le départ d'une démarche au long cours contre ce que beaucoup désignent comme l'indifférence du groupe Celsa aux nuisances environnementales qu'engendre l'activité de son aciérie, à cheval sur les communes de Boucau, dans les Pyrénées-Atlantiques et sa voisine de Tarnos, dans les Landes.

Un laminoir à 60 millions

Le groupe espagnol Celsa, dont le siège est en Catalogne, a repris en 2007, le site de l'aciérie de l'Atlantique et créé sa filiale Celsa France, afin de produire des billettes d'acier à



Celsa exploite depuis 2007 une aciérie dans le port de Bayonne accusée d'être la source de nuisances et de pollutions. ARCHIVES JEAN-YVES HUEL

partir de ferrailles importées par mer ou par camions, puis fondues grâce à l'énergie électrique. En janvier 2020, le

L'audience de vendredi semble bien marquer le départ d'une démarche au long cours

groupe Celsa a annoncé un investissement de 60 millions d'euros pour la réalisation d'un laminoir qui doit lui permettre de transformer localement ces billettes d'acier en bobines.

L'arrivée de Celsa et son projet de laminoir ont été accueillis avec satisfaction par le

Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, propriétaire du port et par la CCI de Bayonne qui en assure la gestion par délégation. Cette implantation a permis, à la fois de renforcer l'activité du port, et de créer des emplois, après une période difficile dans les années 2000, avec le départ des Raffineries du Midi et de la société chimique américaine Célanèse.

Craintes pour l'air

Au fil des années, des critiques se sont fait jour vis-à-vis de l'activité de l'aciérie, dont les dirigeants se sont montrés peu communicatifs. Des riverains, tant du côté rive droite de l'Adour, à Boucau, que du côté rive gauche, dans le quar-

tier de Blancpignon, se plaignent de nuisances sonores, de fumées suspectes.

Dès 2016, le Collectif des associations de défense de l'environnement (Cade) s'est inquiété du taux d'émissions de CO2 et des ponctions d'eau dans la nappe phréatique. Le Cade exprimait des craintes de voir dans les deux cas, les volumes augmenter avec ce qui était à l'époque un projet de deux laminoirs. Celsa n'en a finalement réalisé qu'un, mais sans faire retomber les inquiétudes. Les signalements se sont multipliés sur le site Internet du SPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles dans l'estuaire de l'Adour), créé en 1998.

Ce projet, situé sur une partie de la propriété de Celsa, située à Tarnos, a aussi soulevé des questions au sujet de la dépollution du terrain, chargé en plomb. Pour y parvenir, des boues rouges radioactives (bauxalines) ont été amenées depuis Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône. Mélangées à la terre, ces boues ont la faculté de capter le plomb. En décembre 2018, à l'appui des associations, la sénatrice des Pyrénées Atlantiques, Frédérique Espagnac, s'est émue de leur nature particulière, par une question écrite auprès du ministère de l'Environnement. Par la suite, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 qui permettait à Celsa l'utilisation de bauxalines a été modifié par un arrêté du 25 janvier 2019 du préfet des Landes. Ce qui a conduit Celsa à interrompre tout apport et utilisation de ces boues rouges.

Inquiétudes

Ces multiples raisons ont renforcé les inquiétudes des associations et des riverains. Pour l'heure, avec la procédure en référé de vendredi, ce sont les préfètes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes qui sont dans la cible des plaignants. Pour Me Bertrand David, pour qui les contrôles des pouvoirs publics sont insuffisants, l'objet des actions engagées n'est en rien une déclaration de guerre. « Il s'agit simplement d'obtenir qu'un établissement qui a fait l'objet depuis son origine d'une déclaration ICPE (installations classées protection de l'environnement) travaille en toute transparence et dans le respect des règles imposées. »

CONFÉRENCE-DÉBAT

Du 25 au 28 mai

Les rencontres de la transition énergétique au Pays basque

Aujourd'hui à partir de 10 h

À suivre sur [Facebook](#) SudOuest et sur [sudouest.fr](#)

Deuxième débat aujourd'hui : La Smart City : un modèle au service de la transition énergétique ?

Around de Loetitia Langella, journaliste TV7 et Pierre Sabathé, responsable de l'édition

« Sud Ouest » Pays basque, la présence de :

• Lucile Hofman, directrice de la connectivité Engie

• Céline Vautrelle, directrice régionale Enedis

• Imed Robbana, directeur général le COI

• Gilles Pijoudier-Cobot, directeur exécutif d'ETS Uppa